

**AVIS IMPORTANT aux CONCESSIONS et SUCCURSALES
RECEVANT LA DOCUMENTATION TECHNIQUE**

**ABONNEMENT GRATUIT aux MISES A JOUR
des Manuels de Réparations et Catalogues Pièces de Rechange**

Pour bénéficier de cet abonnement, il faut IMPERATIVEMENT respecter les instructions suivantes :

PREMIER CAS : Cette documentation n'est pas stockée, mais vendue immédiatement :

A la livraison au client (Réseau ou Hors-Réseau) il faut :

Signaler à celui-ci qu'il devra remplir la « DEMANDE D'ABONNEMENT » ci-jointe et l'expédier lui-même à l'adresse indiquée au verso de celle-ci.

Les mises à jour lui parviendront alors directement.

NOTA : Dans ce cas, détruire l'imprimé « Transfert d'abonnement ».

DEUXIEME CAS : Cette documentation est stockée pour la Vente, ou utilisée dans l'Etablissement :

A la réception. le magasin doit remplir à son nom la « DEMANDE D'ABONNEMENT » ci-jointe et l'expédier à l'adresse indiquée au verso de celle-ci.

Les mises à jour lui seront alors adressées. Dès leur réception, un exemplaire devra être joint à chaque document qui est stocké, ou utilisé dans l'Etablissement.

Cas de l'Exportation : Voir au verso



**AVIS IMPORTANT aux FILIALES et AGENTS DIRECTS EXPORTATION
RECEVANT LA DOCUMENTATION TECHNIQUE**

**ABONNEMENT GRATUIT aux MISES A JOUR
des Manuels de Réparations et Catalogues Pièces de Rechange**

Les Filiales et les Agents directs importateurs sont seuls à pouvoir bénéficier de cet abonnement.

Ces Etablissements doivent assurer eux-mêmes la diffusion des mises à jour aux utilisateurs des Manuels et Catalogues qu'ils ont vendus.

A la réception d'un de ces documents, le magasin doit IMPERATIVEMENT :

- Remplir à son nom la « DEMANDE D'ABONNEMENT » ci-jointe et l'expédier à l'adresse indiquée au verso de celle-ci.

- Détruire l'imprimé « TRANSFERT D'ABONNEMENT », ainsi que tous les feuillets explicatifs joints.

Lorsque plusieurs exemplaires d'un même document ont été reçus, il suffira de remplir une seule « Demande d'abonnement », en y indiquant le nombre de ces exemplaires (rubrique « Quantité »).

Date :

DEMANDE D'ABONNEMENT aux MISES A JOUR

2/6

DOCUMENT N° (voir page 6)	Fascicule N°	Quantité : (voir page 6)										
ABONNÉ N° (voir page 5)	<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>											CATEGORIE [] (voir page 6)

NOM ou raison sociale :

Profession (cas d'un particulier)

ADRESSE : n° rue :

Localité (si nécessaire)

Code postal et Ville :

Pays (cas de l'Export) :

Au cas où vous ne connaissez pas encore votre numéro d'abonné, indiquer :

Si vous êtes Agent d'une Concession (ou Succursale), la ville où celle-ci est installée :

Si vous faites partie d'un Service-usine CITROEN, le numéro de compte de ce Service :

Adresse au verso



Cet imprimé doit être expédié sous enveloppe à l'adresse suivante :

CITROEN

P.R. Informatique

Abonnements

B.P. 306

92302 LEVALLOIS - PERRET - France

AVIS IMPORTANT A TOUT ACHETEUR DE DOCUMENTATION TECHNIQUE

(autre que Concession ou Succursale)

**ABONNEMENT GRATUIT AUX MISES A JOUR
des Manuels de Réparations et Catalogues Pièces de Rechange**

Pour bénéficier de cet abonnement, il faut IMPERATIVEMENT respecter les instructions suivantes, que vous soyez, ou non, membre du Réseau CITROEN.

PREMIER CAS : Le document (manuel ou catalogue) contient la « DEMANDE D'ABONNEMENT ».

Vous devez :

- Remplir cette demande et l'expédier vous-même à l'adresse indiquée au verso.
- Détruire l'imprimé « Transfert d'abonnement » (il n'a pas d'utilité dans ce cas).

DEUXIEME CAS : Le document (manuel ou catalogue) ne contient que l'imprimé « TRANSFERT D'ABONNEMENT ».

Vous devez :

- Demander au magasin vendeur d'inscrire son numéro d'abonné sur cet imprimé.
- Compléter cet imprimé et l'expédier vous-même à l'adresse indiquée au verso.

Date

TRANSFERT D'ABONNEMENT

4/6

DOCUMENT N° (voir page 6)	Fascicule N°	Quantité : (voir page 6)
MAGASIN VENDEUR ABONNÉ N° (voir page 5)	CATEGORIE [] (voir page 6)

NOUVEL ABONNÉ N° (voir page 5)	CATEGORIE [] (voir page 6)
--	-------	----------------------------------

NOUVEL ABONNÉ

Nom ou raison sociale :

Profession (cas d'un particulier) :

ADRESSE : n° rue :

Localité (si nécessaire) :

Code postal et Ville :

Agent d'une Concession (ou Succursale) : si vous ne connaissez pas encore votre numéro d'abonné, indiquer la ville où celle-ci est installée :

Adresse au verso



Cet imprimé doit être expédié sous enveloppe à l'adresse suivante :

CITROEN

P.R. Informatique

Abonnements

B.P. 306

92302 LEVALLOIS - PERRET

REDACTION DES IMPRIMES :
DEMANDE OU TRANSFERT D'ABONNEMENT

A - NUMERO D'ABONNÉ

Utilisateur faisant partie du Réseau :

Tout membre du Réseau possède un numéro d'abonné. Il doit l'inscrire obligatoirement sur l'imprimé utilisé.

Cas particulier : Nouvel Agent en cours de nomination, ne connaissant pas encore son numéro d'abonné.

Dans ce cas, indiquer la ville où est installée la Concession dont il dépend.

Utilisateur ne faisant pas partie du Réseau :

- Si cet utilisateur reçoit les envois hebdomadaires de notes techniques, il possède également un numéro d'abonné.

Dans ce cas il devra inscrire ce numéro sur l'imprimé utilisé.

- Dans le cas contraire, l'utilisateur sera abonné dès réception de l'imprimé. Lorsqu'il recevra les prochaines mises à jour, nous lui conseillons vivement de noter le numéro d'abonné qui lui sera affecté, afin de l'utiliser pour de futures abonnements.

Voir au verso, comment trouver le numéro d'abonné



CITROËN

194, rue de Lourmel 75015 PARIS

DOCUMENTATION

MAGASINS & ATILICES DE REPARATIONS
Services à la clientèle



0155 0 000
005.005.005.005.005.005.005

CENTRAL GARAGE
S.A. ETS D'AMICO
6 Av. du General de Gaulle
06240 BEAUSOLEIL

Monsieur le Responsable Après-Vente

Comment trouver le numéro d'abonné

Ce numéro (flèche) est inscrit sur l'étiquette collée sur l'enveloppe contenant l'envoi hebdomadaire de notes techniques.

Envoi de la Société Anonyme AUTOMOBILES CITROËN
117 à 167, quai André-Citroën - 75747 PARIS - CEDEX 15

01550006

GARAGE TINCA



30 AV. DU 3 SEPTEMBRE

06 320 CAP D'AIL

Ce numéro (flèche) sera également inscrit sur l'étiquette de l'enveloppe contenant les mises à jour que l'utilisateur recevra à l'avenir.

B - NUMERO DE DOCUMENT

Lorsqu'un Manuel de Réparation comporte plusieurs fascicules, il faut **IMPERATIVEMENT** inscrire le numéro du fascicule faisant l'objet de la demande.

C - CATEGORIES**Réseau « FRANCE » :**

2 = Service-usine Citroën - 4 = Succursale - 5 = Concession - 6 = Agent direct usine - 7 = Agent d'une Concession (ou Succursale)

Réseau « EXPORT » :

3 = Filiale - 6 = Agent direct importateur

Hors-Réseau « FRANCE » :

1 = Grosse flotte réservée (GFR), vente directe usine, administration

8 = Grosse flotte (GF) : entreprise possédant un certain nombre de véhicules Citroën

9 = Particulier, garagiste indépendant, école, expert, etc

D - QUANTITE

Cette rubrique n'est à utiliser que dans le cas où plusieurs exemplaires d'un même document ont été achetés.

Il suffira alors d'expédier un seul imprimé en précisant la quantité d'exemplaires reçus.

Mise à jour N° 1 : 4/1972
N° 2 : 6/1973
N° 3 : 6/1975
N° 4 : 1/75
N° 5 :

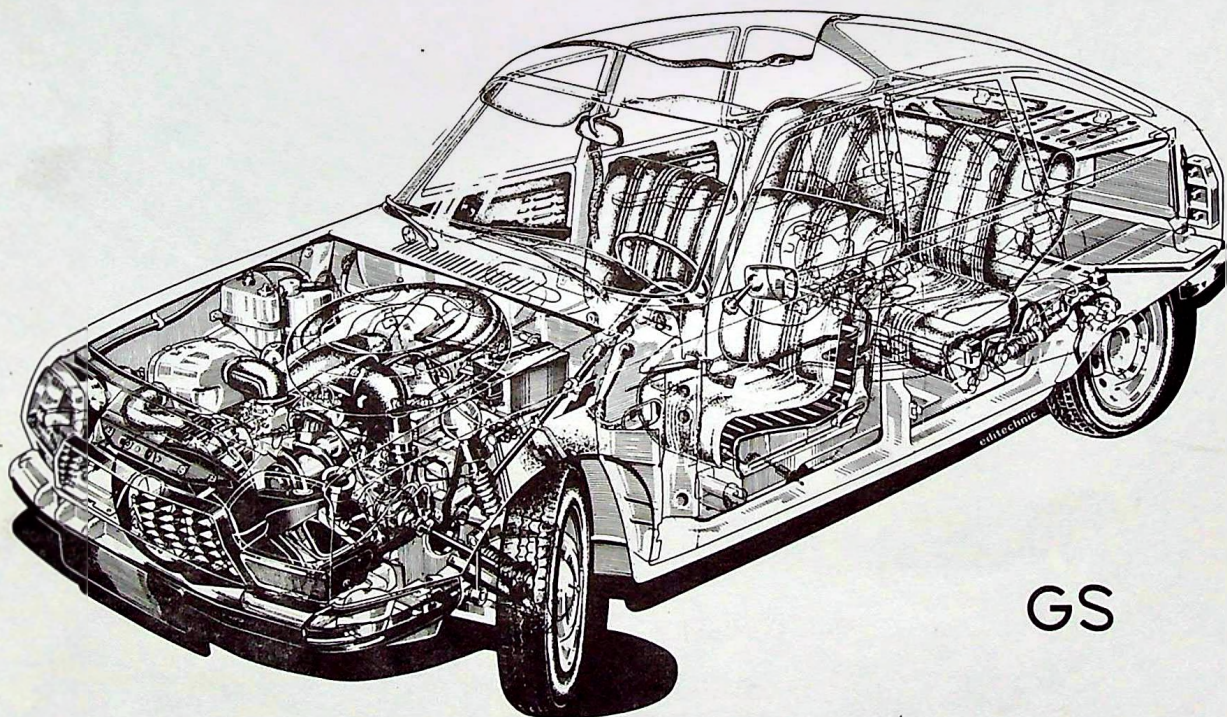
VEHICULE GS

REMISES

EN

ETAT

Manuel 582-3



GS

SOCIETE ANONYME AUTOMOBILES CITROEN

Régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les Sociétés Commerciales

CAPITAL 600.000.000 F - SIEGE SOCIAL 117 à 167, QUAI ANDRE CITROEN - 75747 PARIS CEDEX 15

RC PARIS B 642 050 199

SIRET 642 050 199 - 00 016

UTILISATION DU MANUEL

PRESENTATION.

Pour faciliter l'emploi du Manuel, nous avons classé les opérations en cinq fascicules correspondant aux possibilités des ateliers ou à leurs spécialités.

- Le fascicule 682-1 comporte :
 - les CARACTERISTIQUES - REGLAGES - CONTROLESCe fascicule est nécessaire à tous les ateliers pour la mise au point ou le dépannage.
- Le fascicule 682-2 traite les opérations de :
 - DEPOSES et POSES des organes, sous-ensembles et accessoires.
- Le fascicule 582-3 traite les opérations de :
 - REMISES EN ETAT des organes, sous-ensembles et accessoires.
- Le fascicule 582-4 traite les opérations concernant :
 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION
- Le fascicule 582-5 traite les opérations concernant la CARROSSERIE.

Chacun de ces fascicules est vendu séparément, ce qui permet d'avoir pour chaque spécialité les exemplaires correspondant aux besoins de l'atelier.

Chaque fascicule est présenté dans une reliure en Fibrex de couleur bleue à mécanique du type « MULTO », afin de faciliter le classement des mises à jour, ou le prélèvement d'une opération nécessaire à l'atelier.

COMPOSITION.

Chaque fascicule comporte :

- la liste des opérations figurant dans le fascicule
- les opérations classées par ordre numérique
- la liste de tous les outils cités dans les opérations et les dessins d'exécution des outils spéciaux non vendus pouvant être fabriqués par le réparateur lui-même.

OPERATIONS

L'ordre des opérations a été étudié pour obtenir la meilleure qualité de travail dans le temps le plus court.

Les numéros d'opération se composent :

- a) de l'indicatif de véhicule : « G »
- b) d'un nombre de trois chiffres désignant l'organe ou l'élément d'organe.
- c) d'un chiffre indiquant la nature de la réparation.
 - les chiffres 0 0 0 indiquent les caractéristiques du véhicule
 - les chiffres 0 0 indiquent les caractéristiques de l'organe
 - le chiffre 0 indique les contrôles et réglages
 - les chiffres 1, 4, 7 indiquent les déposes et poses
 - les chiffres 2, 5, 8 indiquent les déshabillages et habillages
 - les chiffres 3, 6, 9 indiquent les remises en état.

Des onglets correspondant aux repères de la liste des opérations permettent de trouver rapidement l'opération recherchée.

OUTILLAGE

L'outillage spécial est indiqué dans le texte par un numéro suivi de la lettre T.

Ces outils sont vendus par les :

- ♦ - Etablissements FENWICK Département AMA 24, boulevard Biron - 93404 St. OUEN - Tél. 252-82-85

L'outillage de complément est indiqué dans le texte par un numéro précédé de l'indice MR.

Les plans d'exécution de ces outils, figurent à la fin de chaque fascicule.

COUPLES DE SERRAGE

Les couples sont exprimés :

- en mètres Newton (mAN) unité légale de mesure de couple.
- en mètres kilogrammes (m.kg), les clés dynamométriques en service actuellement étant graduées en m.kg.

$$1 \text{ m.kg} = 9,81 \text{ mAN}$$

Les valeurs correspondant aux couples exprimés en m.kg sont « arrondies ».

$$\text{Ex. } 2 \text{ mAN} = 0,2 \text{ m.kg}$$

$$60 \text{ mAN} = 6 \text{ m.kg}$$

NOTA : Lorsque l'indication « clé dynamométrique » est mentionnée à la suite de la valeur d'un couple, l'opération doit être IMPERATIVEMENT exécutée avec une clé dynamométrique.

REMARQUES IMPORTANTES

Pour tous renseignements techniques concernant ces véhicules, veuillez vous adresser au Service :

- ♦ DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE, ASSISTANCE TECHNIQUE, 163, avenue G. Clémenceau (92000) NANTERRE Téléphone : 204-40-00

Pour les renseignements techniques concernant les incidents de fonctionnement, demander les postes intérieurs 577 ou 578.

Pour les renseignements concernant les outils ou les opérations de réparation demander le poste intérieur 506.

LISTE DES OPERATIONS FIGURANT
 AU FASCICULE N° 3 DU MANUEL 582
 Véhicules « GS »

Les opérations dont le numéro est précédé de la lettre « G » sont communes à tous les types de véhicules de la famille « GS ».

Les opérations dont le numéro est précédé des lettres « GE », ou « GF », sont particulières aux véhicules « Break GS » à cinq portes, ou à trois portes.

Les opérations dont le numéro est précédé des lettres « Gea » sont particulières aux véhicules équipés d'un convertisseur de couple.

Numéro de l'opération	DESIGNATION
	GENERALITES ①
G. 02	Travaux hydrauliques (précautions de montage)
G. 03	Ingrédients préconisés
	MOTEUR - CARBURATION - ALLUMAGE ②
G. 100-3	Remise en état d'un moteur : - Remplacement d'une couronne de démarreur - <i>Embrayage mécanique</i> (voir Op. G. 100-3, page 19) - <i>Convertisseur de couple</i> (voir Op. Gea. 330-3, page 13)
G. 100-5	Déshabillage et habillage d'un moteur
G. 112-3	Remise en état d'une culasse
G. 142-3	Remise en état d'un carburateur
	EMBRAYAGE
G. 312-3	Remise en état d'un embrayage : <i>pas d'intervention possible, cette opération n'est pas traitée</i>
	BOITE DE VITESSES ④
G. 330-2	Déshabillage et habillage d'une boîte de vitesses (à embrayage mécanique)
Gea. 330-2	Déshabillage et habillage d'une boîte de vitesses (à convertisseur de couple)
G. 330-3	Remise en état d'une boîte à quatre vitesses (à embrayage mécanique)
Gea. 330-3	Remise en état d'une boîte à trois vitesses (à convertisseur de couple)
	TRANSMISSIONS
G. 372-3	Remise en état d'une transmission :
	SOURCE ET RESERVE DE PRESSION ⑥
G. 391-3	Remise en état d'une pompe haute pression
G. 391-6	Travaux sur conjoncteur-disjoncteur : - Remise en état d'un conjoncteur-disjoncteur - Essai du conjoncteur-disjoncteur - Réglage du conjoncteur-disjoncteur

Correctif N° 3 au Manuel 582-3

①







②

④

⑥

LISTE DES OPERATIONS FIGURANT
AU FASCICULE N° 3 DU MANUEL 582

Véhicules « GS »

Numéro de l'opération	DESIGNATION
G. 412-3 G. 413-3	<p>ESSIEU AVANT  (7)</p> <p>Travaux sur bras d'essieu - Remplacement des « Fluid-blocs » de bras inférieur</p> <p>Travaux sur pivot : - Remise en état d'un moyeu de pivot</p>
G. 422-3	<p>ESSIEU ARRIERE  (8)</p> <p>Remise en état d'un bras d'essieu</p>
G. 433-3	<p>SUSPENSION  (9)</p> <p>Travaux sur les organes de suspension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état d'un cylindre de suspension - Contrôle de la pression initiale d'un bloc pneumatique - Remise en état d'un correcteur de hauteur - Purge d'un correcteur
G. 442-3	<p>DIRECTION  (10)</p> <p>Remise en état d'une direction</p>
G. 451-3 G. 453-3	<p>FREINAGE  (11)</p> <p>Travaux sur freins avant - Remise en état d'un étrier de frein</p> <p>Travaux sur commande hydraulique de freinage - Remise en état d'une commande de freins (doseur)</p>
	<p>ELECTRICITE</p> <p><i>Voir le tome 4 du Manuel 582</i></p>
	<p>CARROSSERIE</p> <p><i>Voir le tome 5 du Manuel 582</i></p>
	<p>OUTILLAGE  (14)</p> <p>Liste des outils spéciaux</p> <p>Plans d'exécution des outils non vendus.</p>

(7)

(8)

(9)

(10)

(11)

(14)